



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

1

**OBJET : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE
« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET COMMERCE »**

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

~~Voix pour~~

~~Abstention~~

~~Voix contre~~

~~Non-participation au vote~~

À L'UNANIMITÉ

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, M DOMPEYRE, M PROST, Mme GRAPPE, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme HUBERT, Mme TAFAT, Mme DEBUISSER, Mme BARRE, M POCHAT, Mme OGGAD, M GEFFRAY, Mme BELVAUDE

POUVOIRS :

Mme HUBERT pouvoir à Mme GRAPPE
Mme TAFAT pouvoir à Mme CONTE
Mme DEBUISSER pouvoir à Mme SMAANI
Mme BARRE pouvoir à M MONNIER
M POCHAT pouvoir à M DE JESUS PEDRO
Mme OGGAD pouvoir à M MEUNIER
M GEFFRAY pouvoir à Mme GRIMAUD
Mme BELVAUDE pouvoir à Mme EMONET-VILLAIN

SECRÉTAIRE :

M DE JESUS PEDRO

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'afin de mettre en cohérence la composition des commissions municipales avec les délégations des élus, il est proposé de modifier celle de la commission « Développement économique, emploi et commerce ».

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil municipal que Madame Lydie GRIMAUD intègre cette commission, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques NICOT.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Il est rappelé que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission municipale « Développement économique, emploi et commerce »,

Vu la délibération n° 3 du 22 mai 2023 portant remplacement d'une conseillère municipale au sein de la commission municipale « Développement économique, emploi et commerce »,

Considérant qu'afin de mettre en cohérence la composition des commissions municipales avec les délégations des élus, il est proposé de modifier celle de la Commission « Développement économique, emploi et commerce »,

Considérant que Monsieur Jean-Jacques NICOT ne siègera plus dans la Commission « Développement économique, emploi et commerce »,

Considérant qu'il convient de le remplacer au sein de cette instance,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de commission municipale « Développement économique, emploi et commerce » au scrutin public.

Article 2 :

Sont candidats pour être membre de la commission municipale « Développement économique, emploi et commerce » :

Madame Lydie GRIMAUD

Est désignée comme membre de la commission municipale « Développement économique, emploi et commerce » :

Madame Lydie GRIMAUD

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS